



## **Janvier 2022 – Extrait des décisions du Conseil municipal**

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 10 janvier 2022, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre de la réfection des locaux du Stade Philippe Pottier, le mandat d'ingénieur au bureau d'ingénieurs civils NCO-ING SA.
- Lors de sa séance du 10 janvier 2022, le Conseil municipal a admis la proposition de supprimer les places de stationnement de courte durée prévue dans le projet initial du 28 juin 2021 et a pris note que la présentation à la population, initialement prévue le lundi 10 janvier 2022 est reportée en raison des contraintes liées à la pandémie, au jeudi 17 février 2022.
- Lors de sa séance du 10 janvier 2022, le Conseil municipal a approuvé le principe général d'aménagement de l'avenue de la Gare proposé par le bureau OC Architectes.
- Lors de sa séance du 10 janvier 2022, le Conseil municipal a pris acte du remplacement de M. Maurice GULDENMANN, suite à son déménagement sur la Commune de Vionnaz, comme suppléant au sein de la Commission municipale permanente "Bureau Electoral II" et a nommé M. Vincent STEFANELLI, comme suppléant au sein de ladite Commission pour la fin de la période administrative 2021-2024.
- Lors de sa séance du 10 janvier 2022, le Conseil municipal a délivré à M. Thomas RYSER une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le commerce Take-Away "POP UP STORE BUBBLE TEA MIGROS".
- Lors de sa séance du 17 janvier 2022, le Conseil municipal a décidé de mandater la société buySUISSE Sagl pour la fourniture et la pose d'appareils d'assèchement de type MUR-TRONIC dans le cadre de la transformation/réaménagement du bâtiment communal/SI, à l'avenue du Simplon 10.
- Lors de sa séance du 17 janvier 2022, le Conseil municipal a adjugé l'acquisition, dans le cadre de l'aménagement de la rue de Venise ainsi que les avenues de la Plantaud et des Alpes, des pierres en granit destinées à marquer la chaussée et les trottoirs à l'entreprise SHOWROOM Imporphyre SA.
- Lors de sa séance du 17 janvier 2022, le Conseil municipal a décidé de développer la plateforme client des prestations électriques du Service "Electricité, Energies & Développement Durable". Dès lors, il a adjugé le mandat relatif au développement de la plateforme client à la société OPTIMATIK SA et les travaux d'interfaçage à la société PRIME Technologies SA.

- Lors de sa séance du 17 janvier 2022, le Conseil municipal a délivré à M. José Fernando MÊDA DIONIZIO une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café du "TRAMWAYS".
- Lors de sa séance du 17 janvier 2022, le Conseil municipal a pris acte du courriel du 12 janvier 2022 de la Fiduciaire CHAPPOT, adressé à la "Chancellerie", par lequel ce dernier informe que M. Mücahid AYDIN a abandonné le projet de création d'un nouveau restaurant, sous l'enseigne "SULTAN RESTO", sis sur la parcelle N° 142, folio 2, au lieu-dit "Quartier du Commerce". Il a prononcé, par conséquent, le retrait formel de toute autorisation d'exploiter le local précité en établissement public, et ce, immédiatement.
- Lors de sa séance du 24 janvier 2022, le Conseil municipal a adjugé le mandat pour l'élaboration d'un concept de base, l'appel d'offres et la réalisation, de la création d'un espace culture et tourisme, dans les locaux de l'ancienne poste, au bureau GayMenzel.
- Lors de sa séance du 24 janvier 2022, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre de l'aménagement de l'ancien appartement de la concierge du collège de la Gare en plusieurs salles d'appui et une salle de classe, le mandat des travaux de démolition à l'entreprise MULTONE Construction SA.
- Lors de sa séance du 24 janvier 2022, le Conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de traitement des fissures sur le réseau des routes communales et a adjugé les travaux de traitement des fissures à l'entreprise PRODO SA.
- Lors de sa séance du 24 janvier 2022, le Conseil municipal a approuvé, tel que soumis et présenté, le projet de convention de droit public régissant l'extension des activités de la "Police municipale" de Monthey sur le territoire de la Commune de St-Maurice.
- Lors de sa séance du 24 janvier 2022, le Conseil municipal a accepté le partenariat avec l'Association Wake up and run c/o Grand Chelem Event SA" sur 3 ans, soit pour les éditions 2022, 2023 et 2024.
- Lors de sa séance du 31 janvier 2022, le Conseil municipal a validé les documents contractuels concernant le produit de Contracting Solaire qui seront proposés par le Service "Electricité, Energies & Développement Durable" puis par la future société, en cours de constitution, MONTHEY Energies SA.
- Lors de sa séance du 31 janvier 2022 et dans le cadre de la stratégie numérique communale, le Conseil municipal a adjugé la deuxième phase d'acquisition d'infrastructures et de licences pour favoriser la mobilité au Groupe T2i.
- Lors de sa séance du 31 janvier 2022, le Conseil municipal a pris connaissance que le "Festival de la Durabilité" se tiendra du 16 au 22 mai 2022, à Collombey-Muraz et à Monthey.